Nations Unies S/PV.8108



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8108e séance

Lundi 20 novembre 2017, à 9 heures

New York

Président :	M. Cardi	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d’Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Gueguen
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Fesko
	Uruguay	M. Rosselli Frieri

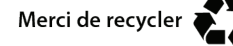
Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

17-39013 (F)







La séance est ouverte à 9 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

M. Mladenov participe à la présente séance par visioconférence depuis Jérusalem.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Je m'adresse aux membres du Conseil de sécurité aujourd'hui alors que des pourparlers inter-palestiniens cruciaux doivent s'ouvrir demain au Caire. L'Organisation des Nations Unies, le Quatuor pour le Moyen-Orient et la communauté internationale continuent d'appuyer l'Égypte dans ses efforts visant à mettre durablement en œuvre le récent accord interpalestinien et replacer Gaza sous le contrôle de l'Autorité palestinienne légitime.

En signant l'accord du Caire le 12 octobre, les Palestiniens se sont engagés dans un long chemin pouvant les mener vers la réconciliation. Mais il faut d'abord que la crise humanitaire à Gaza soit réglée et que la bande de Gaza repasse sous le contrôle civil et sécuritaire total de l'Autorité palestinienne. Pour ce faire, les politiques vouées à l'échec du passé doivent être évitées, la sécurité des Palestiniens et des Israéliens doit être préservée, et toutes les parties doivent être disposées à faire des compromis dans l'intérêt de la paix.

Je voudrais commencer par les bonnes nouvelles. Le 1er novembre, nous avons été les témoins d'un pas historique fait lorsque l'Autorité palestinienne a repris le contrôle des points de passage de Gaza. Pour la première fois en plus d'une décennie, le 18 novembre, le point de passage frontalier de Rafah a ouvert sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Ce transfert du contrôle a facilité l'accès aux points de passage des Palestiniens détenteurs d'un permis et mis fin à la taxation illégale imposée par Hamas depuis juin 2007. S'il se donne lieu à contrôle civil et sécuritaire total par l'Autorité palestinienne, ce transfert pourrait être un pas vers la normalisation de la circulation à destination et en provenance de la bande de Gaza.

Un autre pas important a été franchi le 2 novembre lorsque le comité palestinien chargé de rationaliser et d'intégrer le secteur public de Gaza a tenu sa première réunion. Entretemps, le transfert des responsabilités au niveau des institutions publiques basées à Gaza se poursuit lentement lui aussi. Les Ministres de l'éducation, de la santé, du transport et de l'environnement, entre autres, ainsi que des équipes techniques ministérielles de Ramallah se sont rendus à Gaza pour commencer à restaurer le contrôle du Gouvernement. Quelque 150 enseignants employés par l'Autorité palestinienne ont repris le travail pour la première fois depuis 2007. Un délai de 10 jours pour l'enregistrement de tous les fonctionnaires de l'Autorité palestinienne à Gaza a commencé le 12 novembre pour déterminer la dotation en personnels, sur la base d'une évaluation des compétences par rapport aux besoins. Le processus se poursuit de façon organisée. Certains ministères, avec un petit nombre de fonctionnaires, se sont déjà acquittés de la tâche, et les autres doivent la mener à bien dans un délai donné. J'encourage toutes les parties à saisir l'occasion offerte par la réunion qui se tiendra demain au Caire pour renforcer leur engagement en faveur de la mise en œuvre graduelle de l'accord du Caire et pour maintenir cette dynamique positive en respectant les engagements qu'elles ont pris et en assurant leur suivi.

Malheureusement, il y a aussi des nouvelles moins bonnes. En dépit des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord du Caire, il n'y a pas eu d'amélioration en ce qui concerne la vie quotidienne des habitants de Gaza. L'absence d'électricité a eu des effets dévastateurs sur la fourniture de services de base. Il y a toujours des pannes de courant de 18 à 20 heures par jour; la majorité de la population n'a accès à l'eau courante que trois à cinq heures tous les cinq jours; des eaux usées non traitées continuent de se déverser dans la mer Méditerranée à un rythme alarmant; et à Gaza, les stocks de 45 % des médicaments et des fournitures médicales essentiels sont vides. Seules les installations de santé, d'eau et d'assainissement les plus critiques fonctionnent, grâce au carburant d'urgence distribué par les Nations Unies fourni grâce aux financements des donateurs.

Alors que le Gouvernement palestinien prépare son retour à Gaza, il doit prendre des mesures sans

plus tarder pour mettre fin aux mesures qui ne font qu'exacerber les difficultés des Palestiniens qui y vivent. L'appel humanitaire des Nations Unies pour 2017 en faveur de Gaza nécessite de nouvelles contributions de 25 millions de dollars – dont près de 11 millions de dollars n'ont pas encore été versés – pour les priorités les plus importantes. J'exhorte les donateurs à financer cet appel pour sauver des vies. La semaine dernière, en sa qualité de Coprésidente du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, la Norvège a convoqué une réunion des donateurs à Ramallah pour discuter de l'appui à apporter au processus visant à rétablir le contrôle de l'Autorité palestinienne sur la bande de Gaza. Les débats ont porté sur trois thèmes.

Le premier thème était la nécessité d'améliorer d'urgence la situation humanitaire sur le terrain, notamment en améliorant l'approvisionnement en électricité jusqu'aux niveaux d'avant la crise au moins et en accélérant la mise en œuvre de projets ayant un impact direct sur la vie des habitants de Gaza. Les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient ont déjà demandé au Bureau du Quatuor d'établir une liste de projets dont la mise en œuvre peut être accélérée. J'encourage les donateurs à faire de même. De telles mesures sont nécessaires pour apporter un appui soutenu au processus dirigé par le Caire sur le terrain.

Deuxièmement, les donateurs ont également discuté de la nécessité pour l'Autorité palestinienne de présenter un plan réaliste sur la façon dont elle entend assumer ses responsabilités à Gaza; un plan que la communauté internationale peut appuyer sur le plan financier et technique.

Troisièmement, notre objectif commun demeure le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza. Les questions difficiles – notamment la sécurité et le contrôle de toutes les armes par le Gouvernement, l'état de droit et le fonctionnement de la justice, la réforme de la fonction publique et d'autres défis complexes – devront être abordées progressivement.

En ce qui concerne les dynamiques politiques sur le terrain dans l'ensemble, je me félicite du plein rétablissement de la coordination en matière de sécurité entre Israël et l'Autorité palestinienne à partir du 8 novembre, tel que cela a été annoncé publiquement. Il s'agit d'une évolution positive, car la coordination est essentielle pour garantir la sécurité des Israéliens et des Palestiniens.

Toutefois, un fait inquiétant s'est produit le 30 octobre, lorsque les Forces de défense israéliennes (FDI) ont découvert un nouveau tunnel reliant Gaza à Israël. Au moins 12 militants palestiniens ont été tués sous terre au cours de cette opération. Selon les déclarations d'un porte-parole du Jihad islamique, l'objectif de ce groupe était de « kidnapper des soldats israéliens ». Il a également déclaré que ce groupe continuerait à poursuivre cet objectif.

J'appelle la communauté internationale à se joindre aux Nations Unies pour condamner la poursuite de la construction des tunnels et de telles déclarations irresponsables. En ce moment où les Palestiniens de Gaza – qui ont enduré les bouclages pendant une décennie, qui ont survécu à trois conflits et qui ont dû lutter pour survivre à peine – commencent à avoir de l'espoir en l'avenir, de telles actions et déclarations risquent de provoquer une escalade dangereuse qui pourrait réduire à néant les perspectives de réconciliation inter-palestinienne.

Par ailleurs, le 31 octobre, un Palestinien de 25 ans a été abattu par les forces de sécurité israéliennes alors qu'il se trouvait dans sa voiture près d'une colonie de peuplement en Cisjordanie. Les autorités israéliennes ont ouvert une enquête après qu'une première enquête des FDI ait conclu que de toute évidence le chauffeur n'essayait pas de lancer une attaque à la voiture-bélier lorsqu'il a été tué. Le 17 novembre, deux Israéliens ont été blessés dans une attaque à la voiture-bélier en Cisjordanie; le chauffeur palestinien a été blessé par balle par les forces de sécurité. Ce conflit continue d'être caractérisé principalement par la violence et l'incitation. Il faut y mettre un terme pour rétablir la confiance entre les deux parties.

En ce qui concerne les colonies de peuplement, les autorités israéliennes compétentes en matière de planification ont délivré des permis de construire pour au moins 418 logements dans les colonies de peuplement de Gilo et de Ramat Shlomo à Jérusalem-Est. Ils ont également émis une autorisation conditionnelle pour la construction de 178 logements dans la colonie de peuplement de Nof Zion, située dans le quartier de Jabal Mukabbir à Jérusalem-Est. Le 10 novembre, le Premier Ministre israélien a annoncé l'allocation de 226 millions de dollars pour la construction d'infrastructures en Cisjordanie occupée, ce qui améliorera la connectivité des colonies de peuplement avec Israël, et pourrait faciliter leur expansion.

L’ONU estime que toutes les activités de peuplement sont illégales au regard du droit international. Elles constituent un obstacle important à la paix et doivent cesser. Malheureusement, des mesures qui portent atteinte à la viabilité de la solution des deux États continuent d’être prises également sur le plan législatif. La Knesset a examiné un amendement législatif qui exigerait une majorité de 80 membres sur 120 pour l’autorisation de tout transfert par Israël à une « entité étrangère » de territoires se trouvant à l’intérieur de limites municipales de Jérusalem.

Dans ce contexte, les autorités israéliennes ont démoli ou saisi 30 structures palestiniennes, ce qui a conduit au déplacement de 53 personnes, dont 31 enfants, dans l’ensemble de la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Il est fort possible que 520 structures appartenant à trois communautés d’éleveurs bédouins dans la zone C, notamment Ain el-Heloué, Um al Jmal et Jabal Al-Baba, qui ont reçu des notifications de destruction de biens ces dernières semaines, soient détruites. Nous sommes particulièrement préoccupés par la destruction potentielle de structures qui font office d’écoles et qui sont financées par des donateurs.

À présent, je voudrais évoquer très brièvement la situation au Liban. La démission du Premier Ministre Hariri, lors d’un voyage en Arabie saoudite le 4 novembre, a choqué le Liban et l’ensemble de la région. Même si de nouvelles incertitudes sont apparues, le peuple libanais s’est rallié à l’appel du Président Aoun en faveur du retour de M. Hariri. Après la déclaration faite par le Secrétaire général le 5 novembre, nombreuses ont été les déclarations à l’échelle internationale en faveur de la sécurité, la stabilité, la souveraineté et l’indépendance du Liban aux plus hauts niveaux. Le Premier Ministre Hariri se trouve actuellement à Paris et devrait rentrer au Liban cette semaine. Mon collègue, M. Philippe Lazzarini, responsable du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, devrait faire un exposé au Conseil le 29 novembre.

La situation en matière de sécurité dans le Golan reste préoccupante. Les combats entre les forces armées arabes syriennes et les groupes armés et entre différents groupes armés dans certaines parties des zones de séparation et de limitation dans le secteur Bravo se poursuivent. Au cours des dernières semaines, des tirs liés au débordement du conflit du secteur Bravo vers le secteur Alpha et des tirs de représailles de part et d’autre de la ligne de cessez-le-feu ont été signalés. Ces faits vont à l’encontre de l’Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes et risquent d’exacerber les tensions et de mettre en péril le cessez-le-feu conclu depuis longtemps entre Israël et la Syrie.

Pour terminer, je voudrais faire quelques observations sur les efforts en faveur de l’unité palestinienne. Je tiens à féliciter de nouveau l’Égypte pour son rôle de chef de file tout au long du processus. Beaucoup de tentatives précédentes pour mettre fin aux divisions entre les Palestiniens ont échoué. Nous ne pouvons pas permettre que l’effort en cours devienne une autre occasion manquée. Dès le début, je suis resté en contact permanent avec l’Égypte, l’Autorité palestinienne, la région et toutes les parties prenantes. Tout le monde est conscient que si nous échouons aujourd’hui, il n’y aura plus d’espoir dans un avenir immédiat. Ces divisions nuisent à la cause palestinienne en faveur de la création d’un État. Deux millions de Palestiniens à Gaza espèrent que le retour du Gouvernement se traduira par une amélioration de leurs conditions de vie. La situation dans la bande de Gaza, dont les habitants ont vécu dans une misère noire sous le contrôle du Hamas et ont enduré les bouclages, est sur le point d’exploser.

Compte tenu des difficultés inhérentes au processus dirigé par l’Égypte et des préoccupations concernant le calendrier et les modalités du plein rétablissement du contrôle civil et sécuritaire de l’Autorité palestinienne sur la bande de Gaza, il faut tout faire pour que ce processus n’échoue pas. Sinon, cela donnera probablement lieu à un autre conflit dévastateur. Que ce conflit soit déclenché par un effondrement de l’ordre public à Gaza, par des actes irresponsables de la part des extrémistes ou par un choix stratégique, le résultat sera le même – la dévastation et des souffrances pour tout le monde. Il faut tout mettre en oeuvre pour prévenir un tel cycle.

Nous tous, en particulier les dirigeants palestiniens, Israël et la communauté internationale, avons une responsabilité importante pour faire avancer les efforts en faveur de la paix. Dans ce contexte, je suis préoccupé par les implications des faits récents concernant le bureau du représentant de l’Organisation de libération de la Palestine aux États-Unis. Ce n’est que par un dialogue constructif que nous pouvons espérer progresser vers la paix, et j’invite instamment toutes les parties à rester mobilisées en faveur de l’effort de paix.

J’estime et je crois qu’un changement véritable à Gaza, y compris le contrôle total de la sécurité par l’Autorité palestinienne, contribuera à rétablir la

confiance dans la faisabilité d'un accord de paix global. C'est un processus qui appartient aux Palestiniens. Toutes les factions palestiniennes doivent saisir cette occasion d'ouvrir un nouveau chapitre pour leur peuple.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Rosselli Frieri (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Une fois de plus, nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé. Surtout, nous le remercions de son travail sans relâche, pour lequel il peut et pourra compter sur l'appui de l'Uruguay, même lorsque notre mandat au Conseil de sécurité aura atteint son terme.

Malheureusement, comme cela s'est déjà produit à de multiples reprises, nous devons commencer notre déclaration en condamnant un nouvel attentat. Cette fois, nous condamnons l'attaque perpétrée par un assaillant palestinien en Cisjordanie, le 17 novembre, qui a fait deux blessés parmi les Israéliens. Ces actes de violence et ces attaques terroristes, tout comme l'incitation à les commettre et la glorification de leurs auteurs, ne contribuent en rien à la paix et mettent en péril la possibilité de concrétiser la solution des deux États.

L'année 2017 marque de nombreux anniversaires liés au conflit, qui reste sans règlement. Le mois courant marque les 100 ans de la Déclaration Balfour, point de départ d'un processus qui s'est achevé avec la partition de la Palestine et qui a été totalement réalisé trois décennies après par l'intermédiaire de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, il y a exactement 70 ans. Il s'est écoulé 50 ans depuis la guerre de 1967 et l'occupation de territoires qui s'est ensuivie.

Malgré les nombreuses initiatives multilatérales, régionales et unilatérales menées pour essayer de mettre fin à ce conflit, nous sommes encore loin d'entr'apercevoir une solution pacifique et mutuellement acceptable. La solution des deux États demeure la seule option viable pour mettre un terme au conflit – il n'y a pas de plan B. Les négociations bilatérales directes doivent être relancées dans les meilleurs délais afin de clarifier toutes les questions en suspens.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de renverser les tendances actuelles sur le terrain, faute de quoi il sera extrêmement difficile pour la Palestine de consolider son État sur le plan territorial. L'Uruguay maintient des liens forts tant avec l'État d'Israël qu'avec l'État de Palestine. Nous réaffirmons une fois encore le droit d'Israël et de la Palestine de vivre en paix, entre des frontières sûres et reconnues, dans un climat de coopération renouvelée, sans menace ou agissement susceptible de compromettre la paix.

Près d'un an après l'adoption de la résolution 2334 (2016), nous déplorons que sa mise en œuvre n'ait que peu progressé, et qu'Israël ait poursuivi et intensifié sa politique d'implantation en territoire palestinien. Nous condamnons cette pratique et demandons qu'elle cesse immédiatement. Nous rejetons le soutien explicite des autorités palestiniennes à cette politique d'implantation, qui continue d'être appliquée à plein régime, en dépit de la résolution 2334 (2016) et des appels répétés de l'ensemble de la communauté internationale.

Nous réaffirmons que les implantations sont illégales en droit international et constituent un obstacle à la paix et à la solution des deux États. Cette politique s'accompagne de démolitions permanentes de maisons palestiniennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est et d'initiatives manifestement contraires au droit international qui tendent à annexer des colonies sous juridiction israélienne. À l'évidence, ces actions exacerbent les tensions; d'autres interventions et mesures sont nécessaires qui, à cette date, n'ont pas encore été mises en œuvre. À défaut, il sera de plus en plus difficile de parvenir à une solution pacifique et mutuellement acceptable.

Nous attendons la présentation, le mois prochain, du quatrième rapport trimestriel du Coordonnateur spécial sur l'application de la résolution 2334 (2016). Nous exprimons une nouvelle fois notre souhait que le rapport soit distribué par écrit avant la séance, de sorte que nous puissions en analyser les conclusions et donner notre opinion après avoir soigneusement examiné le document.

Sur une note plus positive, l'accord de réconciliation signé en octobre entre le Hamas et le Fatah constitue sans nul doute un pas important sur la voie de l'unité palestinienne. Nous remercions l'Égypte pour son rôle important dans cette entreprise réussie. Le récent retour de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza pour en reprendre le contrôle dix ans après est une très bonne nouvelle, qu'il faut souligner et saluer comme il convient. La réunification de la Palestine sous un gouvernement unique, légitime et démocratique revêt un caractère crucial pour répondre aux aspirations

de la population palestinienne et pourrait améliorer sensiblement les conditions de vie dans cette région qui se trouve aux prises avec une grave crise humanitaire depuis le conflit armé de 2007.

Pour que cet accord soit mis en œuvre avec succès, il sera également capital que ces mesures soient assorties d'accords concernant la sécurité, le désarmement du Hamas et le renoncement à la violence et à l'objectif déclaré de détruire Israël.

Dans ce scénario qui reste très complexe, mais porteur d'espoir, il est plus que jamais nécessaire que le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son entier demeurent unis dans leur volonté de voir un règlement pacifique de tous les aspects du conflit palestino-israélien. Ce n'est qu'alors que nous serons à même d'exercer la pression requise sur les autorités pour éliminer les tendances qui menacent ce processus, et de leur demander de se montrer suffisamment souples et responsables, afin qu'elles comprennent une fois pour toutes que la paix est un objectif bien plus précieux que la violence, la haine et l'injustice qui caractérisent la région depuis quelques décennies.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous accueillons avec satisfaction l'exposé de M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous participons aujourd'hui à une séance de plus pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Au cours de cette séance, nous n'avons pas entendu de nouvelles très encourageantes, et le Gouvernement israélien persiste à défier la communauté internationale.

Pour ma délégation, il est décourageant de constater que, un peu plus de 11 mois après l'adoption de la résolution 2334 (2016), aucun des mandats qui y sont énoncés n'ait été suivi d'effet; au contre, d'après ce qu'indiquait la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine dans sa lettre à la présidence du Conseil, datée du 14 novembre, les forces d'occupation israéliennes ont émis des ordres de démolition contre 60 maisons ou infrastructures appartenant à des Palestiniens sur le territoire palestinien.

Ces mesures arbitraires qu'Israël entend imposer sur le territoire palestinien, qu'il occupe depuis plus de 50 ans, entraîneraient l'éviction et le déplacement forcés de 300 Palestiniens des villages d'Ain al-Hiweh et d'Um al-Jamal. Si Israël réalise son souhait, le nombre de colons dans la région passera de 6 000 à au moins 12 000, ce qui constituerait une violation directe et répétée des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Nous notons avec une profonde préoccupation que le Gouvernement israélien persiste à infliger son blocus inhumain à la population palestinienne. Nous tenons à rappeler à cette puissance occupante que, depuis l'adoption de la résolution 242 (1967), elle agit au mépris des principes primordiaux de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

C'est pourquoi nous appelons urgemment tous les membres du Conseil de sécurité à prendre des mesures immédiates, sans délai, pour faire en sorte qu'Israël mette fin à ce que le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 décrit dans son dernier rapport en date comme l'occupation militaire la plus longue de l'histoire moderne. Le Rapporteur spécial conclut également que l'occupation dresse un obstacle grave à l'exercice par le peuple palestinien de son droit fondamental à l'autodétermination et met en péril la solution des deux États.

La Bolivie ne peut se soustraire à son obligation de rappeler que, en conséquence du blocus israélien contre la bande de Gaza, une crise énergétique contraint les habitants palestiniens de cette région de vivre avec quatre heures d'électricité à peine par jour. En raison des interruptions de l'alimentation en électricité, la crise humanitaire s'apparente à une atteinte contre le droit fondamental à la santé, puisque les hôpitaux et les centres médicaux sont gravement touchés et qu'ils se voient obligés de laisser sortir les patients prématurément, pour ne mentionner qu'une seule des nombreuses répercussions graves dont se ressent la population. Par exemple, en août, cinq patients atteints d'un cancer sont morts alors qu'ils attendaient qu'Israël leur délivre les autorisations qui leur auraient permis de voyager pour recevoir les soins nécessaires. De même, selon le rapport susmentionné, l'approvisionnement en eau de la bande de Gaza est limité à quelques heures seulement tous les trois à cinq jours, tandis que les installations de dessalement ne fonctionnent qu'à 15 % de leur capacité. La Bolivie exhorte Israël à procéder à la levée totale et immédiate du blocus illégal de la bande de Gaza. En outre, Israël doit autoriser immédiatement l'ouverture permanente et inconditionnelle des points de passage, afin de permettre l'entrée de l'aide humanitaire et des biens commerciaux et la sortie des résidents.

Par ailleurs, nous saisissons cette occasion pour accueillir avec beaucoup d'optimisme le fait que, grâce à l'accord conclu entre les parties le 12 octobre au Caire, une solution a été trouvée au conflit entre les Palestiniens, permettant ainsi à l'Autorité palestinienne d'assumer l'intégralité de ses fonctions dans les territoires de la bande de Gaza. Nous nous félicitons que le monde ait été témoin de cette manifestation d'unité véritable entre les Palestiniens. Dans ce même ordre d'idées, nous faisons part de notre satisfaction et de notre gratitude au Gouvernement égyptien et à d'autres pays de la région qui appuient ce processus en faveur de la consolidation de la présence légitime dans la bande de Gaza de l'Autorité nationale palestinienne, autorité démocratique et légitimement élue, afin que, dans une certaine mesure, la crise humanitaire dévastatrice qui persiste toujours dans la région puisse être surmontée.

État pacifique, la Bolivie estime que le seul moyen d'instaurer une paix juste et durable dans le cadre du conflit entre Israël et la Palestine est d'emprunter la voie d'un dialogue sincère, assorti d'expressions claires de la volonté politique des deux parties de faire prévaloir la solution des deux États; en ce sens, nous réaffirmons notre plein attachement au multilatéralisme, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Nous condamnons la violence quelle qu'en soit l'origine, et appelons les parties à y renoncer.

Comme lors d'occasions précédentes, nous réitérons notre demande tendant à ce que le rapport trimestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) soit présenté dans un format écrit, ce qui nous permettrait de voir le détail des progrès réalisés dans le cadre de l'application de cette dernière et de disposer de cartes actualisées de toutes les colonies de peuplement établies dans les territoires palestiniens occupés.

Enfin, la Bolivie réaffirme son appui à l'autodétermination du peuple palestinien et à son droit de disposer d'un État libre, souverain et indépendant, dans les frontières internationales d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 9 h 35.